

LIAISONS SYNDICALES

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 23/11/2022
À distribuer avant le 28/11/2022

JOURNAL DU SNUDI-FORCE OUVRIERE DES CÔTES-D'ARMOR - N°195 DÉCEMBRE 2022



Au SNUDI-Force Ouvrière,
nous n'avons pas de double langage :
ce que nous disons aux collègues, c'est ce que
nous revendiquons auprès de l'administration,
et nous ne nous contentons pas de grandes déclara-
tions, nous organisons la mobilisation en recher-
chant l'unité syndicale quand c'est possible.

Notre différence, c'est notre indépendance.

Éditorial

Pendant la dernière période dans les raffineries, à EDF, dans le groupe Marie, à l'Agglomération de St-Brieuc..., les salariés du privé comme du public définissent leurs revendications salariales et décident la grève qui leur permet d'obtenir satisfaction, au moins en partie. Les agents de l'Agglomération de St-Brieuc, partis en grève le 5 octobre, ont obtenu 100 €/mois en deux jours.

Dans les écoles du département, les problèmes sont nombreux et les revendications ne manquent pas.

(suite page 2)

SOMMAIRE

- p. 1 et 2 : Éditorial
Témoignages sur l'aide FO
- p. 3 à 5 : Recensons les be-
soins en AESH et en places dans
les structures spécialisées
- p. 6 : Oui au remplacement,
non à la destruction d'une école
- p. 7 à 10 : Votez FNEC FP-FO
aux élections professionnelles
du 1er au 8 décembre
- p. 10 : Augmentez les salaires,
ne touchez pas à nos retraites
- p. 11 : Adhérez au SNUDI-
FO des Côtes-d'Armor
- p. 12 : Le SNUDI-FO organise
des réunions d'info syndicales

FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre
JE VOTE FO !

Éditorial (suite)

Quelle école n'est pas touchée par l'abandon d'un élève qui nécessite une prise en charge adaptée, qui possède souvent une orientation non mise en oeuvre ? Le SNUDI-FO 22 avec d'autres syndicats FO accompagnera les agents et enseignants de l'école Jean Nicolas qui iront à la Préfecture le mercredi 16 novembre à 10 heures. Un préavis de grève est déposé à partir du 17 novembre.

Nous réunissons les AESH le mercredi 23 novembre pour faire le point sur les problèmes, discuter les revendications, et organiser les initiatives. La question de l'obtention d'un vrai statut se pose plus que jamais. Cela concerne tous les collègues, les PE voyant leur propre statut attaqué par tous les bouts : évaluation arbitraire PPCR, évaluation d'école, expérimentation marseillaise où le directeur choisit ses enseignants, "pôle de e-remplaçants" du DASEN 22...

À chaque fois, les collègues peuvent compter sur l'information et l'aide du SNUDI-FO 22, sur une position claire. Nous n'acceptons pas l'absence de remplaçants, ce n'est pas une fatalité mais le choix du ministre de rendre 600 millions d'euros. Nous n'acceptons pas la destruction d'une école de ZEP à Saint-Brieuc.

Rejoignez un syndicat confédéré indépendant, combatif, cohérent.

Dès le 1er décembre, votez, faites voter FO.

Aide apportée par les représentants du SNUDI-FO22 : témoignages

• Obtention de mon temps partiel

Depuis 2020 j'exerce à temps partiel de droit pour soins à enfant. Ma demande de mi-temps a obtenu un avis favorable de mon IEN. Le 16 mai, la DSDEN ne m'accorde que 75 % pour des raisons de manque de personnel. Mon recours gracieux envoyé le 2 juin est rejeté le dernier jour de l'année scolaire. Après la CAPD que j'ai saisie, je suis informé que ma quotité sera soit de 65 %, soit de 58 %. Déterminé et voulant faire valoir mes droits, je refuse à nouveau ce bricolage et formule un ultime recours pour pouvoir m'occuper de mon enfant. La veille de la rentrée, un appel téléphonique m'apprend que je serai à 50 %. Pendant toute cette période, les délégués du SNUDI-FO 22 m'ont soutenu et guidé tout au long de mes démarches. Grâce à eux, je n'ai pas baissé les bras et me suis senti épaulé. Je les en remercie encore car ils m'ont consacré beaucoup de temps et m'ont aidé à tenir le coup. Je conseille à toute personne dans ma situation de ne pas rester seule. Les recours existent, l'échange avec les collègues du syndicat permet de poser la situation et d'agir efficacement.

• Mise en cause pour maltraitance envers enfant

Je me suis retrouvée mise en cause et convoquée par mon IEN au prétexte que j'avais extrait un élève ingérable de CM2 de la classe, et l'avais placé momentanément dans la classe du collègue de CP. Il cherchait à provoquer un autre élève de CM2, ultra violent envers ses camarades et lui-même, ne bénéficiant que d'une petite prise en charge ITEP alors qu'il est d'une violence extrême envers ses camarades et lui-même (menace de s'ouvrir les veines avec des ciseaux pointus dans les toilettes, gestes violents et provocants, insultes toute la journée). Paniquée par la tournure des événements, j'ai demandé le soutien du SNUDI-FO pour me sortir de cette impasse : rédaction d'une fiche RSST avec l'appui du SNUDI-FO, puis accompagnement par un représentant du syndicat lors de l'entretien avec l'inspecteur. Tout ce qui m'était reproché a été réfuté, aussi bien par écrit que lors de l'entretien, et l'affaire s'est arrêtée là. Je n'ose pas imaginer la situation si je m'étais rendue seule à l'entretien, seule face aux tentatives de culpabilisation pour cette soi-disant maltraitance à enfant.

• Passage à la hors classe

Étant dans ma dernière année de carrière, je devais passer à l'échelon 11 de PE en octobre et je pensais rester définitivement à cet échelon ! Les collègues du SNUDI-FO 22 se sont aperçus, au mois de mai dernier, qu'il ne me manquait qu'un mois et quelques jours pour passer à la Hors Classe dès le mois de septembre 2022 et non 2023. Ils m'ont encouragée à envoyer un recours à l'inspecteur d'académie en expliquant ma situation et m'ont aidée efficacement à formuler ma demande. J'ai eu le plaisir et le soulagement d'être acceptée au 4ème échelon du Hors Classe le 1er septembre 2022 ! Une année de plus en retraite, une pension plus élevée : je suis très reconnaissante de leur vigilance et leur réactivité.

• Réemploi des accompagnants

J'étais EVS depuis novembre 2016, l'éducation nationale m'a remerciée deux fois après des contrats aidés en 2018 puis 2019. Le SNUDI-FO m'a aidé, soutenu et conseillé pour retrouver un poste à chaque fois en réunissant plusieurs collègues dans la même situation, en organisant des rassemblements et en nous accompagnant aux discussions avec nos responsables. Aujourd'hui je signe mon deuxième contrat de 3 ans comme AESH AS et le combat n'est pas fini, le SNUDI-FO 22 est toujours là avec moi.

Élèves abandonnés sans la prise en charge adaptée, sans AESH, sans la place en structure spécialisée...

Agents territoriaux et enseignants de l'école J. Nicolas de St-Brieuc étaient à la Préfecture avec FO le mercredi 16 novembre à 10 h.
Un préavis de grève à partir du 17 novembre était déposé.

Courrier des agents à la mairie, avec leur syndicat FO

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, nous interpellons régulièrement le service E.E.L (Éducation Enfance Loisirs) ainsi que les élus et le CHSCT sur les conditions de travail des agents à l'école J. Nicolas. En effet, les agents accueillent au quotidien des enfants porteurs de handicap (neuf sont accueillis sur le temps de restauration). Ils sont confrontés à des situations ingérables qui vont à l'encontre de leur sécurité et de leur bien être ainsi qu'à ceux de l'ensemble des enfants accueillis.

Pour trois des enfants en situation de handicap, bientôt quatre, la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (décision de suivi et d'accompagnement qui s'impose à toutes les structures qui accueillent ces enfants) prévoit un encadrement spécifique sur le temps périscolaire.

Les démarches engagées par vos services auprès de l'éducation nationale (redistributions des heures des AESH), auprès de pôle de formation pour accompagner les agents... n'ont absolument rien changé à la situation. La réalité sur le terrain reste intolérable. Concrètement, les agents sont épuisés, finissent en congés maladie, voire en burn out !

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons à nouveau d'attribuer les moyens humains nécessaires et indispensables dans les plus brefs délais : il faut un accompagnant auprès de chacun des trois enfants dont la notification CDAPH l'impose.

Pour les six autres enfants, bien qu'un accompagnement périscolaire soit nécessaire, aucune notification ne le prévoit pour l'instant : nous demandons que chacun de ces six enfants soient accompagnés individuellement. Aussi nous demandons que les démarches soient effectuées au plus vite.

Le SNUDI-FO 22 vous invite à remplir le questionnaire en page suivante.

Recensons les besoins en AESH et en places de structures spécialisées (page 4).

Le SNUDI-FO 22 fera connaître cet état des lieux à tous, et prendra les initiatives nécessaires.

La FNEC FP-FO en défense de l'enseignement spécialisé, réaffirme ses revendications :

- Rétablissement du droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, ce qui signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et le degré du handicap ;
- Orientation des élèves au cas par cas, décidée par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants) en fonction du degré du handicap ou de difficulté scolaire ;
- Abandon des lois Blanquer (dont les PIAL), Peillon, Montchamp ;
- Rétablissement et création de tous les postes, structures et établissements à hauteur des besoins ;
- Diminution des effectifs par classe ;
- Abandon du CAPPEI et retour à une véritable formation d'enseignant spécialisé pour ceux qui le souhaitent ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ! Recrutement à hauteur des besoins.





Enquête sur les besoins des élèves de votre école en situation de handicap ou en grande difficulté

Le mercredi 16 novembre à 10 heures, des agents territoriaux et enseignants de l'école Jean Nicolas de Saint-Brieuc se rendaient à la Préfecture avec FO pour réclamer les personnels nécessaires à la prise en charge adaptée de 9 enfants en situation de handicap. Des préavis de grève étaient déposés pour les jours suivants.

Ces enfants ont des droits reconnus par la MDPH, ces droits ne sont pas respectés : aucun accompagnement sur le temps périscolaire, AESH absent non remplacé sur le temps scolaire... À Paimpol comme dans d'autres écoles, un élève possède une orientation en ITEP qui n'est pas mise en œuvre. Cette situation est inacceptable pour les enfants en situation de handicap ou de grande difficulté scolaire. Elle dégrade considérablement nos conditions de travail.

Le SNUDI-FO 22 vous propose de remplir ce questionnaire afin d'établir la réalité du terrain et chiffrer les besoins. Nous les ferons connaître à tous. Et nous prendrons les initiatives nécessaires.

L'équipe du SNUDI-FO 22
Saint-Brieuc, le 9 novembre 2022

Nom de l'école et ville		
Nombre d'enfants	avec une reconnaissance de handicap	
	en attente de notification MDPH	
	à besoins particuliers mais sans dossier MDPH	
	avec une notification pour un AESH	
	- mais sans l'AESH notifié par la MDPH - sans la totalité des heures dues d'AESH	
Nombre d'heures d'AESH	prescrites par la MDPH	
	- dont aide individuelle	
	- dont aide mutualisée	
	qui ne sont pas effectuées par manque d'AESH	
Nombre d'enfants en attente d'une place en structure spécialisée préciser l'orientation ou l'aide prescrite (ULIS, IME, ITEP, SESSAD...)		
Nombre d'enfants partiellement pris en charge préciser la structure d'accueil (hôpital du jour, ITEP...)		
Commentaires, vous pouvez ci-dessous librement témoigner d'une situation		

Enquête à renvoyer à l'adresse : snudi.fo22@free.fr ou SNUDI-FO, 5 rue de Brest 22 000 St-Brieuc
(version word à télécharger sur le site <http://snudifo22.com>.)

Témoignages de PE

qui montrent la nécessité de recruter des AESH et des enseignants spécialisés, d'ouvrir des places en IME, ITEP, ULIS, SEGPA...

- À Ploumagoar, un élève est arrivé sur l'école, mais sans l'éducateur spécialisé qui l'accompagnait sur sa précédente école. L'AESH qui l'accompagne est en souffrance, craint pour sa sécurité et sa santé.

- Dans une classe de Trégueux, sont inclus 3 élèves à troubles autistiques et 1 élève atteint de trisomie. La mairie refuse l'utilisation de la salle attenante à la classe quand un élève est en crise, car cela nécessiterait du ménage. Quand un enseignant est absent non remplacé, la classe passe à 33 élèves.

- À Loudéac, la prise en charge d'un élève à l'hôpital de jour s'arrête car il est trop dangereux pour les deux autres enfants du groupe de suivi. L'élève est renvoyé 100% du temps à l'école.

- Sur une circonscription du département, une enseignante signale un élève qui nécessite une prise en charge adaptée. La CPC lui conseille de faire appel au réseau PAS MGEN pour tenir le coup.

- À Paimpol, un élève possède une orientation ITEP, est en attente d'une place depuis des mois. Cela se passe mal sur le temps périscolaire notamment. Une famille retire son enfant. L'IEN provoque une réunion, qui se solde par le déplacement de l'élève de classe en classe.

- Un IEN du département, devant les difficultés et la souffrance rencontrées par des écoles, explique qu'« il y a des limites à l'inclusion ». Il décide la déscolarisation partielle. La famille se retrouve seule, sans solution, est agressive face aux enseignants.

Non à la destruction de l'enseignement spécialisé

Les témoignages confirment si besoin était la destruction de l'enseignement et des structures spécialisées, la reconnaissance que l'Éducation nationale se désengage du sort des élèves les plus fragiles.

Le rôle des IEN ne devrait-il pas être de permettre qu'une orientation adaptée soit décidée quand elle s'avère nécessaire. Et lorsque cette décision est prise, l'Éducation nationale ne devrait-elle pas faire en sorte qu'une place en structure soit trouvée ?



Témoignage d'un AESH

Pour le personnel accompagnant en place, la fatigabilité se lit sur pas mal de visages et l'envie de chercher ailleurs se fait sentir :

- Sept cent soixante euros de salaire pour vivre,
- L'obligation d'avoir un véhicule (ainsi que les nombreux frais rajoutés à notre activité professionnelle et pour cela, on remercie les PIAL),
- Comment vivre sans compagne ou compagnon pour nous entretenir ?
- L'attente, la boule au ventre, de l'afflux massif des élèves des établissements spécialisés qui ferment leur porte, ce qui va augmenter notre charge de travail mais pas nos salaires.
- Les temps de pause le midi rongés par le temps de route pour aller sur une autre école pour effectuer nos missions.
- Des contrats qui n'offrent aucun statut, aucun avenir, pire : qui donnent l'impression de percevoir l'aumône.
- Des missions de travail, qui sont de moins en moins précises, où l'on prend de moins en moins l'enfant en compte et où on nous demande d'occuper plus que de faire évoluer !
- Nos jours pour enfants malades, rongés d'année en année
- Des heures supplémentaires non reconnues...

Vous aussi, faites remonter les problèmes.

le SNUDI-FO 22 rendra compte de la Réunion d'Informations Syndicales AESH du mercredi 23 novembre, et des décisions pour faire valoir les revendications auprès de la Direction académique.

Non remplacement : nous ne pouvons pas accepter !

Le SNUDI-FO 22 n'accepte pas que 2,5 années après le début de la crise sanitaire, les écoles soient toujours privées des remplaçants nécessaires. Et le Président de la République ose dire dans sa lettre aux personnels que *"faire progresser l'égalité des chances et faire reculer l'échec scolaire"* (...) ont été au cœur de nos préoccupations ces cinq dernières années" !?

Les non remplacements se multiplient dans les écoles du département (dès le 22 septembre à l'école du Grand Léjon à Plérin par exemple, situation qui s'est reproduite depuis et va se reproduire).

Que les 600 millions non dépensés par Blanquer en 2020 et 2021, que les 500 millions du "fonds d'innovation pédagogique", que les 4 milliards de crédits militaires supplémentaires qui viennent d'être votés, soient d'urgence réquisitionnés pour embaucher les reçus au concours sur liste complémentaire, et que ces listes soient abondées !

Allons chercher les remplaçants, comme nous allons chercher les ouvertures de classe.

Confrontés à l'absence de collègues :

- 1- Écrivez à l'IEN pour réclamer le remplacement.
- 2- L'école n'est pas une garderie, souvenez-vous que l'obligation d'accueil des élèves ne vaut qu'à la double condition d'une absence imprévue et de l'absence de remplaçant (article L133-1 du Code de l'Éducation).
- 3- Alerte les parents et les élus qui constitueront des délégations à la direction académique pour exiger une solution immédiate, et détermineront tous les moyens d'obtenir satisfaction.
- 4- Saisissez le SNUDI-FO 22 au 02 96 33 94 46 ou au 06 95 76 48 14.



Modèles de courrier sur le site du SNUDI-FO 22, scannez le QR code ci-dessous :



Non à la destruction de l'école de La Vallée à Saint-Brieuc

La Mairie de Saint-Brieuc veut regrouper l'école maternelle Balzac et l'école élémentaire de La Vallée, classées en zone d'éducation prioritaire. Elle vient de lancer mi-octobre l'appel d'offres, pour un montant des travaux estimés à 4 millions d'euros.

La Vallée serait détruite pour laisser la place à une clairière. L'école Balzac verrait sa surface de classes doubler, au détriment de l'espace autour des bâtiments, déjà beaucoup moins important que celui de La Vallée.

Les collègues ne comprennent pas : l'école de La Vallée est très fonctionnelle, c'est même la plus récente des écoles de la ville, si l'on excepte l'école Jean Nicolas construite en 2019.

Pendant les travaux, tous les élèves seraient regroupés sur l'actuel site de La Vallée. C'est donc bien qu'elle peut accueillir les élèves comme le souhaitent les enseignants.

Le SNUDI-FO 22 va écrire à la Municipalité pour demander le maintien de l'école de La Vallée.

Nous proposons à tous les collègues de St-Brieuc une première réunion pour organiser la défense de l'école publique, et de l'école de La Vallée en particulier.

Liaisons Syndicales
Journal du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor
5, rue de Brest 22000 St Brieuc
Tél : 02 96 33 94 46 Fax : 02 96 61 71 36
Directeur de publication : S. MOTTIER
n°CPPAP : 0123 S 06344
ISSN : (Prix : 0,5€) Bi-trimestriel
Imprimé au siège du syndicat

SNUDI 22
FO

VOTEZ, FAITES VOTER POUR LA LISTE PRÉSENTÉE par la **FNEC FP-FO et le **SNUDI-FO** des Côtes-d'Armor**

■ Alors que l'inflation pourrait atteindre 8%, le gouvernement ne concède qu'une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, entérinant ainsi un effondrement inédit du pouvoir d'achat des enseignants. Le président Macron et le ministre Ndiaye annoncent une « revalorisation » limitée aux enseignants dans la première partie de leur carrière et conditionnée à des tâches supplémentaires pour les autres ! Inacceptable !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES POUR TOUS !

■ Alors que le président Macron annonce une nouvelle réforme des retraites visant à repousser l'âge de départ et à remettre en cause notre régime de retraite, la confédération FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

EN VOTANT FO VOUS REFUSEZ TOUTE NOUVELLE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES !

■ Les postes manquent, les enseignants absents ne sont plus remplacés. Pire, dans certaines académies, il y a moins de lauréats que de places aux concours ! La seule réponse du ministre c'est le recours toujours plus massif aux contractuels ! La précarité ça suffit !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS STATUT À HAUTEUR DES BESOINS !

■ Evaluations d'école, expérimentation Macron à Marseille, loi Rilhac, accompagnement PPCR... participent de la même logique : mettre en

concurrence les écoles et les collègues, instaurer le management au sein de nos écoles, accentuer la territorialisation et l'influence des élus locaux et des « partenaires », transformer les directeurs en contremaîtres chargés d'appliquer des mesures inacceptables !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ABANDON DES MESURES QUI REMETTENT EN CAUSE NOTRE STATUT ET L'ÉCOLE PUBLIQUE !

■ Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique qui a vidé les CAPD de leur substance, l'opacité règne dans les promotions et les affectations. Les inspecteurs d'académie ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent. Cela ne fait qu'amplifier la litanie des remises en cause des droits des collègues : refus de mutations, de demandes de temps partiels...

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LE RESPECT DES DROITS DES COLLÈGUES !

■ Quel enseignant n'a pas subi une situation difficile dans sa classe du fait du refus d'affectation d'un élève en situation de handicap dans un établissement social ou médico-social, du fait du manque d'AESH ? Ces situations inacceptables qui pénalisent tous les élèves (et en premier lieu les élèves en situation de handicap) et tous les personnels se multiplient ! Ça ne peut plus durer !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ARRÊT DE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE ET L'OUVERTURE DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS !

FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !



ÉLECTION PROFESSIONNELLES Scrutin du 1er au 8 décembre 2022

LISTES PRÉSENTÉES PAR LA FNEC-FP FO ET LE SNUDI-FO

Comité Social d'Administration ministériel, Comité Social d'Administration de Rennes
Commission Administrative Paritaire Départementale
ou Commission Consultative Paritaire



Comité Social d'Administration ministériel (CSA)

NOM Prénom	Corps - Affectation
1. LALANDE Christophe	PE, Ecole élémentaire Pampus, Toulouse, 31
2. SANCHEZ Pedro	PLP, LP Aizpuri, Hendaye, 64
3. BOUCHALTA Salima	SAENES, Rectorat, Grenoble, 38
4. CARRUGE Léa	professeur certifié, Collège Pampidou, Villeneuve-La-Garenne, 92
5. BEDEL Patrick	personnel de direction, Collège Charcot, Oissel, 76
6. VOLLE Frédéric	PE, Ecole élémentaire Jean Giono, Lyon, 69
7. BARLET Lindsey	AESH, Collège le Monteil, Monistrol-sur-Loire, 43
8. MARQUES Sandra	INFENES, Lycée Bossuet, Condom, 32
9. PREEL Jean-Marc	professeur certifié, Lycée Gustave Flaubert, Rouen, 76
10. FERNANDEZ Jean-Marc	PLP, LDM Bertène Juniner, Lamentin, 971
11. BA Ava	ADJAENES, Cité scolaire Paul Valéry, Paris, 75
12. SALICETO Stéphanie	PLP, LP Antonini, Ajaccio, 2A
13. CHOROWICZ Sylvie	professeur agrégée, Lycée Jean Monnet, Crépy-en-Valois, 60
14. VISO Claire	PSYEN, Ecole élémentaire Jean Maillard, Pavilly, 76
15. FERNANDEZ Marlène	PE, Ecole élémentaire de Lacanau, Lacanau, 33
16. BCEUF Cécile	CPE, Collège Pierre Mendès France, Riom, 63
17. ALVAREZ Virginie	PE, Ecole élémentaire de Sombornon, Sombornon, 21
18. ATZORI Mylène	maître auxiliaire, Lycée Jean Aicard, Hyères, 83
19. PEIGNE Marie-Françoise	ASSAE, DSDEN 32, Auch, 32
20. LOCAR Magaly	AED, Collège Victor Schoelcher, Sainte-Cécile-les-vignes, 84
21. BRICARD Marie-Elisabeth	PE, Circonscription d'Avion, Avion, 62
22. LAULIE Marie-Hélène	AAE, Administration centrale MEN, Paris, 75
23. CHEBARDY-BANSE Laure	SAENES, DSDEN 49, Angers, 49
24. TESTAU Lise-Marie	médecin de l'Education nationale, DSDEN 29, Quimper, 29
25. POUGET Muriel	PLP, LP Monteil, Lons-Le-Saunier, 39
26. BOUET-LAHOULETTE Coralie	AAE, Rectorat de Créteil, Créteil, 94
27. MEGRET David	IEN, Circonscription de Saint-Paul, 974
28. DESPLANCHES François	professeur d'EPS, Collège Saint-Exupéry, Contres, 41
29. KAUTZ Céline	professeur certifiée, Collège Pierné, Sainte-Marie-aux-Chênes, 57
30. POULLET Clément	professeur certifié, Collège Albert Camus, Ris-Orangis, 91

Commissions Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

NOM Prénom	Fonction ou spécialité et affectation
1. MOTTIER Stéphane	P.E. TRS - Ec. primaire du Grand Léjon - Plérin
2. GAGEOT Françoise	P.E. Ens. cl. mat. - Ec. mat. St Exupéry - Pordic
3. LE BOULC'H Valérie	P.E. TRS - Ec. primaire - Plouisy
4. LE GUERN Emmanuelle	P.E. TRS - Ec. élémentaire F. Rouxel - Pordic
5. LINTANF Goulven	P.E. Ens. cl. prim. - Ec. prim. J. Jaurès - Trégueux
6. PIVARDIÈRE Laure	P.E. Dir 5 classes - Ec. primaire - Pléhédel
7. LARUE Hélène	P.E. Dir 5 classes - Ec. prim. Pen Ar Ru - Lannion
8. JONCKHEERE Christine	P.E. Ens. cl. prim. - Ec. primaire - Yffiniac
9. QUÉANT Anne	P.E. Dir 7 classes - Ec. primaire - Plouaret
10. LANDIN William	P.E. TR brigade - Ec. élémentaire - Lanvallay
11. HÉLARY-DUCLOS Stéphanie	P.E. Ens. cl. spé. - IME Saint-Bugan - Loudéac
12. MAMAN-JOESTENS Nathalie	P.E. Ens. cl. prim. - Ec. primaire - Auceleuc
13. PERRET Jeanne	P.E. Dir 6 classes - Ec. primaire - Plouisy
14. BODIN Anne-Laure	P.E. Ens. cl. prim. - Ec. primaire - Bourseul

TRÈS IMPORTANT !

Pour que le **SNUDI-FO 22** puisse continuer à :
agir pour vos droits dans les organismes paritaires
accompagner et défendre les collègues auprès de
l'administration, déposer un préavis de grève,
organiser des réunions sur le temps de travail,
vous rencontrer et vous informer...

Votez FO à chacun des 3 scrutins, n'en omettez aucun !

En effet, avec la loi du 20 août 2008,
la représentativité et les moyens du syndicat
dépendent des résultats des élections aux CSA.

**Un vote
FO
=
3 clics sur
le logo !**



Afin d'agir pour votre défense et vos revendications,
le syndicat doit agir à chaque échelon auprès des directeur académique, recteur, ministre.

Comité Social d'Administration de Rennes (CSA de proximité)

NOM Prénom	Corps et affectation
1. MOTTIER Stéphane	PE - Ecole primaire Le Grand Lejon - Plérin - 22
2. PLOUCHARD Valérie	PLP - LPO de l'Elom lycée des métiers du bois - Landerneau - 29
3. VEGUER Patrick	IGE - Rectorat de Rennes - Rennes - 35
4. MARTI Justine	Professeur certifiée - Collège Les Chalais - Rennes - 35
5. HERCEND Delphine	Professeur Certifiée - Lycée polyvalent Colbert - Lorient - 56
6. LOHIER Frédéric	CPE - Collège Marcel Pagnol - Plouay - 56
7. MADEC Catherine	INFENES - Lycée Dupuy de Lôme - Brest - 29
8. GUILLOU Younnick	Agent contractuel - Collège Germain Pansiv Rosporden - 29
9. PINNA Dominique	AESH - Lycée Le Dantec - Lannion - 22
10. FOURAY Annelise	AED - Lycée Jean Brito - Bain de Bretagne - 35
11. GAUTIER Camille	ADJAENES - Rectorat - Rennes - 35
12. FERDINANDE Mickaël	PLP - LP La Closerie - St Quay Portrieux - 22
13. COLAS Emmanuelle	Personnel de Direction - LP Jean Monnet - Quintin - 22
14. CHOPIN Céline	PE - Ecole du Moulin - Gouesnou - 29
15. BEZARD Mickaël	PE - Ecole primaire du Moulin - Saint Uniac - 35
16. BARS Isabelle	Professeur Agrégée - Collège de l'Iroise - Brest - 29
17. RICHARD Elisabeth	PLP - Lycée Hôtelier Yvon Bourges - Dinard - 35
18. LE BRAZIDEC Laetitia	PE - Ecole primaire Marcel Pagnol - Landaul - 56
19. NAYA Isabelle	Secrétaire administrative - Lycée Vauban - Brest - 29
20. TESTAU Lise-Marie	Médecin - Quimper - 29

Les PE votent pour les CSA et la CAPD, les PE stagiaires uniquement pour les CSA, les PE contractuels et les AESH pour les CSA et les CCP (Commissions Consultatives Paritaires, sans liste de candidats, sur sigle).



Pourquoi voter pour le SNUDI-FO 22 ? Bref compte-rendu de mandat



Revendications

Initiatives du SNUDI-FO22

Qui a fait quoi ?

Recrutement de personnels pour faire face à la pandémie

- AG le 10 novembre 2020, délégation à la DSDEN 22 le 20
- Voeu FO soumis au vote du CTSD le 7 septembre 2021
- Rassemblements à la DSDEN 22 les 8 et 23 juin 2022

- Communiqué SNUDI-FO 22 et SNUipp-FSU 22
- Pour (2 FO, 5 FSU, 1 CGT), abstention (1 UNSA, 1 CFDT)
- Refus des autres organisations syndicales d'un appel commun

Contre le "pôle de e-remplaçants" du DASEN 22, pour le recrutement de remplaçants

- Opposition FO lors de l'audience du 13 janvier 2022
- Courriers FO aux DASEN, Recteur et Ministre
- Proposition d'adopter une position intersyndicale

- Le DASEN 22 le dira lors du CTA fin janvier 2022 : seule FO s'oppose à son expérimentation du "pôle de e-remplaçants". FO exige le recrutement et la réquisition des 600 millions rendus par Blanquer.

Recrutement des 60 AESH manquants

- Proposition FO de lettre ouverte au Préfet, au DASEN, aux élus des Côtes-d'Armor en décembre 2020
- Rassemblement devant la Préfecture des Côtes-d'Armor

- Appel FO, CGT, FSU, SUD, UNSA, CFDT, FCPE, Alma 22, APEDYS 22, Autisme 22
- Rassemblement et audience avec le Préfet le 20 janvier 2021

Un vrai statut, une vraie formation, un vrai salaire pour tous les AESH

- FO : de nombreuses réunions AESH, audiences à l'IA
- Relais des appels nationaux à rassemblement devant les IA
- Manifestation au ministère le 23 octobre 2021

- Appel FO, CGT, FSU, SUD 22, les 3 avril et 8 juin 2021
- Car au départ de Saint-Brieuc, avec seulement FO 22

Ouvertures de classes nécessaires, abandon des fermetures rejetées par les écoles

- Aide FO aux écoles à l'indispensable mobilisation
- Intervention FO dossier par dossier lors des CTSD
- Vote FO contre quand une école n'a pas satisfaction

- CTSD 06/09/18 : contre FO, abst. FSU, CGT, UNSA, CFDT
- CTSD 10/04/20 : contre 2 FO, 1 CGT, 3 FSU ; abstention 2 FSU, 1 CFDT, 1 UNSA
- CTSD 23/09/22 : contre unanime

Octroi de tous les temps partiels sollicités par les collègues

- Aide FO à la rédaction des recours gracieux, des saisines CAPD
- Vote FO contre quand un collègue n'a pas le temps partiel réclamé

- Projet IA CAPD du 26/08/2022 : contre (2 SNUDI-FO 22, 2 SE-UNSA 22), abstention (3 SNUipp-FSU 22) - Le SNUDI-FO 22 a eu satisfaction sur les 4 dossiers défendus.

Inflation, les mobilisations pour les salaires se multiplient.

Dès septembre, les salariés des raffineries se sont mis en grève. Chez Esso comme chez Total, le conflit vient du refus de la direction d'engager les discussions sur les salaires, alors qu'à Total par exemple, l'entreprise a décidé fin septembre de distribuer un dividende de 2,62 milliards aux actionnaires, et que la rémunération du PDG de l'entreprise a augmenté de 52% en 2021 (la portant à 5,9 millions d'euros). Le gouvernement a décidé la réquisition des grévistes pour s'opposer aux hausses de salaire et interdire la grève. Malgré cela, le mouvement s'est étendu, et les salariés ont obtenu 7% d'augmentation.

Les agents de l'Agglomération de St-Brieuc, partis en grève le 5 octobre, ont obtenu 100 €/mois au bout de deux jours. À l'heure où nous écrivons, les personnels du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor sont appelés par FO et la CGT, qui ont déposé un préavis de grève du 7 au 10 novembre.

L'ensemble des salariés subit une inflation sans précédent de plus de 6% (6,6% en août 2022 – Source : Eurostat, calculs Insee).

L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% dans la Fonction Publique cet été ne compense absolument pas ni l'inflation, ni la perte de pouvoir d'achat depuis les années 2000.

Dans l'enseignement, la pseudo revalorisation annoncée par Pap N'Diaye oppose les personnels et serait conditionnée, pour ceux qui ne feraient pas partie des enseignants ayant moins de 10 ans d'ancienneté, à des tâches supplémentaires.

Inacceptable !

Par ailleurs, le gouvernement maintient sa volonté de contre-réforme des retraites.

Le SNUDI-FO 22 se prononce pour :

- **Augmentation générale des salaires**
- **Augmentation de 25% de la valeur du point d'indice**
- **Augmentation des salaires des enseignants sans aucune contrepartie**
- **Non aux réquisitions des grévistes ! Oui au droit de grève !**
- **Aucun allongement de la durée de cotisation, aucun recul de l'âge de départ en retraite, maintien du code des pensions civiles et militaires.**

NE TOUCHEZ PAS À NOS RETRAITES !

Extrait de la résolution du Comité Confédéral National (CCN) de Force Ouvrière des 21 & 22 septembre 2022

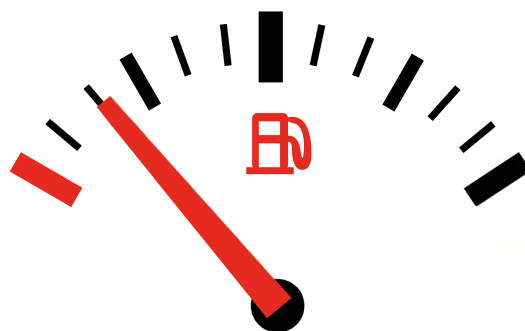
"La confédération réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale, reposant sur la solidarité intergénérationnelle et aux régimes de retraite par répartition.

Pour le CCN il est urgent que les pensions de retraite soient alignées sur l'augmentation du salaire moyen.

Le CCN s'opposera fermement à une énième réforme des retraites qui pourrait être engagée rapidement, prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou l'allongement de la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le CCN appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, contre toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants."

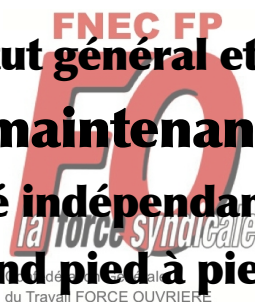
FO

SALAIRES, SMIC, RETRAITE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...



L'augmentation des salaires, c'est maintenant !

**Pour la défense du statut général et des statuts particuliers
rejoignez, dès maintenant, le SNUDI-FO
un syndicat confédéré indépendant, combatif, cohérent,
un syndicat qui défend pied à pied les revendications.**



Comment nous joindre ? Permanences le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi
Tél : 02 96 33 94 46 • Fax 02 96 33 22 63 • E-Mail : snudi.fo22@free.fr

COTISATIONS SYNDICALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs							126	133	139	148	162
Coût réel après crédit d'impôt (66 %)							42	44	46	49	54
Professeurs des écoles classe normale	119	135	136	140	144	148	157	168	179	192	206
Coût réel après crédit d'impôt (66 %)	39	45	45	46	48	49	52	56	59	64	68
Professeurs des écoles hors classe	177	189	202	218	233	246	251	Temps partiel : au prorata			
Coût réel après crédit d'impôt (66 %)	59	63	67	72	77	82	84				
Professeurs des écoles classe exceptionnelle	215	228	240	257	276	287	301				
Coût réel après crédit d'impôt (66 %)	71	76	80	85	92	95	100				

EVS / AS / AESH : 35 €

Retraité : 83 €

Réduction pour couple : contacter la section.

RAPPEL : Avec votre adhésion, une protection juridique professionnelle incluse !

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple). En adhérant au SNUDI-FO, vous pouvez donc éviter de prendre une autre assurance professionnelle, c'est encore 35 € économisés sur le coût réel indiqué ci-dessus.



Supplément de cotisation

Enseignant spécialisé / CPC / PEMF	+ 8 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2-4 cl.	+ 7 €
Directeur 5-9 cl.	+ 12 €
Directeur 10 cl. et +	+ 15 €



**VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI**



J'adhère au SNUDI-FO

NOM Prénom Fonction Echelon

Grade : classe normale - hors classe - classe exceptionnelle Quotité travaillée : Montant cotisation :

Établissement d'exercice

Adresse personnelle

Téléphone E-mail

Portable Date Signature

- Vous pouvez régler en 1 à 10 chèques, que vous envoyez en même temps, mais en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient débités. Bien sûr, le trésorier s'engage à les respecter.

- Vous pouvez également régler directement par virement bancaire en 1 à 10 fois en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates que vous avez choisies : IBAN : FR76 1558 9228 7606 7330 6544 082 BIC : CMBRFR2BARK

- Pour le prélèvement automatique sur votre compte bancaire, contactez la section.

montant	montant	montant	montant	montant	montant
1er sept.	/	1er oct.	/	1er nov.	/
1er mars		1er avril		1er mai	
				1er juin	
				1er juil.	
				1er janv.	
				1er fév.	
				1er août	

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO22. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de trois ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi.fo22@free.fr"

A retourner au SNUDI-FO 5, rue de Brest 22000 St Brieuc



Venez nombreux, faites venir vos collègues aux réunions d'informations syndicales

A Pordic

le mardi 22 novembre
à partir de 17h 30
école maternelle, rue des sports

A Aucaleuc

le mardi 22 novembre
à partir de 17h 30
école publique, 4 rue de l'école

A Lannion

le mardi 22 novembre
à partir de 17h30
école Pen Ar Ru, 2 rue G. Noguès

A Loudéac

le mardi 29 novembre
à partir de 17h30
école du Centre, pl. du ch. de foire

Réunions d'informations syndicales

A Callac

le jeudi 1er décembre
à partir de 17h 30
école élémentaire, 7 rue de l'allée

A Plourivo

le mardi 29 novembre
à partir de 17h30
école publique, 4 allée du Mezou

A Plémet

le jeudi 1er décembre
à partir de 17h 30
école publique, rue du 6 août

VISIO

le mercredi 30 novembre
à partir de 9h30
<https://us02web.zoom.us/j/87671125329>

Modèle d'avis d'absence à envoyer à l'IEN

« Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale,
Mme / Mlle / M. ... (Nom prénom)
en poste à ... (École et commune) a
l'honneur de vous informer qu'elle
(il) participe à la réunion d'information
syndicale organisée par le
SNUDI-FO le ... (date et heure) à
... (lieu) en application des art. 4 et
5 du décret 82-447 du 28-5-1982,
de l'arrêté du 29-8-2014 et de la cir-
culaire 2014-120 du 16-9-2014. »

N'hésitez pas à faire remonter
vos questions par mail :
snudi.fo22@free.fr

à consulter le site du SNUDI-FO 22
pour rester informé :
<http://snudifo22.com>

Ordre du jour :

- Recenser les besoins en AESH, de places en structures et enseignants spécialisés, discuter des initiatives.
- Établir les besoins de remplaçants et organiser la mobilisation.
- Pour l'abrogation des évaluations d'écoles et des constellations, pour la défense de nos droits statutaires !
- Pour l'augmentation de 25% du point d'indice et son indexation sur l'inflation ! Contre tout report de l'âge de départ à la retraite ou augmentation de la durée de cotisation !
- Toute question que vous souhaitez poser.

3 RIS : 1 sur le temps de classe,
2 sur le temps des animations pédagogiques

